

Commission interparlementaire de la Haute École Arc Rapport d'activités 2018-2019

HE-Arc

Unique école tri-cantonale (Berne, Jura et Neuchâtel) au sein de la HES-SO, la HE-Arc offre quatre domaines de formation : Conservation-restauration, Gestion, Ingénierie et Santé.

Ecole à taille humaine, la HE-Arc tire sa force, son agilité et sa réactivité de son ancrage régional et de la proximité qu'elle conserve avec ses étudiant·es, sa population ainsi que son tissu local, qu'il soit industriel, économique, culturel ou socio-sanitaire. La HE-Arc entend également délivrer des formations du meilleur niveau en s'appuyant sur un personnel enseignant et une recherche de qualité.

En 2018, la HE-Arc a ainsi notamment élargi son offre Bachelor en proposant, conjointement avec la HEIG-VD à Yverdon, une formation d'ingénieur·e en lien avec l'industrie 4.0 et l'optimisation des procédés de fabrication. De manière générale l'attractivité des filières Bachelors s'est traduite par une rentrée académique globale supérieure à 1'600 étudiant·es. Un chiffre auquel s'ajoute un millier d'étudiant·es venant suivre une formation continue certifiante (CAS, DAS, MAS ou EMBA) ou grand public sur les deux Campus de Neuchâtel ou Delémont.

L'année 2019 marque les 15 ans de la HE-Arc et l'école a ouvert ses portes au public en automne. Pour fêter ce jubilé, une cérémonie officielle s'est déroulée sur le Campus de Delémont.

Commission interparlementaire de la HE-Arc

La Commission interparlementaire de la HE-Arc (CIP) est composée de quinze membres (cinq par canton), avec voix délibérative. Le ou la président·e et les deux vice-président·es (un·e par canton) sont désigné·es pour une durée de deux ans, selon le principe du tournoi entre les cantons signataires. La CIP se réunit aussi souvent que nécessaire, mais au moins deux fois par année.

Ce rapport fait suite au deuxième rapport de la CIP rédigé pour l'année 2017 par ses Présidents bernois M. Pierre Amstutz (janvier-juin) et M. Peter Gasser (juillet-décembre).

En 2018, la CIP s'est réunie trois fois, en présence d'un membre du Comité stratégique de la HE-Arc et de plusieurs membres de la Direction générale de la HE-Arc. Les réunions ont eu lieu en alternance sur les cantons BEJUNE :

- Vendredi 2 février 2018 (Neuchâtel)
- Vendredi 29 juin 2018 (Delémont)
- Vendredi 7 septembre 2018 (Neuchâtel)

En 2019, la CIP s'est également réunie trois fois, en présence d'un membre du Comité stratégique de la HE-Arc et de plusieurs membres de la Direction générale de la HE-Arc. Les réunions ont eu lieu en alternance sur les cantons BEJUNE :

- Vendredi 31 janvier 2019 (Delémont)
- Vendredi 28 juin 2019 (Delémont)
- Vendredi 6 septembre 2019 (Berne)

Présidence, vice-présidences de la CIP et changements de membres

Le Président, M. Patrick Herrmann (NE) a assuré la présidence de la CIP durant ces deux années. Les vice-présidents sont M. Peter Gasser (BE) et M. Rémy Meury (JU).

Par ailleurs, les représentations des délégations neuchâteloise, bernoise et jurassienne ont connu des modifications. La liste mise à jour des membres est jointe en annexe.

Thématiques abordées

Au cours des années 2018 et 2019, la Commission interparlementaire de la HE-Arc a traité des sujets suivants :

Finances (budget et comptes de la HE-Arc)

La gestion financière de la Haute Ecole Arc s'exerce dans un environnement complexe. Le périmètre financier de l'institution est intégré dans les flux de financement de la HES-SO et des trois cantons BEJUNE.

Les contributions des cantons sont réglées par la Convention intercantonale Berne, Jura et Neuchâtel et par le contrat de prestations couvrant la période 2017-2020

Les comptes annuels de la HE-Arc sont établis selon la norme MCH2 de la HES-SO, le manuel de la gestion financière et comptable ainsi que les dispositions de la Convention intercantonale. Par ailleurs, il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité stratégique. Les comptes annuels 2018 et 2019 ont été révisés par un organe externe et approuvés par le Comité stratégique de la HE-Arc.

Au sujet des caisses de pensions. Le montant du découvert non réparti entre les cantons représente le solde résiduel constitué en 2013 des opérations de recapitalisation des caisses de pensions. En 2017, une provision relative au financement complémentaire LPP avait été constituée ; celle-ci a été dissoute en 2018 suite à la prise en charge par les cantons de Neuchâtel et du Jura d'une grande partie de la dette. Cette situation a dès lors généré un résultat positif qui a permis de résorber partiellement le découvert.

Le résultat positif des exercices 2017-2018 s'explique donc principalement par la dissolution de la provision 2017 relative au financement complémentaires LPP en raison de sa prise en charge partielle par les cantons de Neuchâtel et du Jura. Les résultats de ces deux années sont très fluctuants en raison de ces opérations liées aux caisses de pensions. Sans cela, le compte de résultat de la HE-Arc serait plus proche de l'équilibre et du budget.

Ressources humaines de la HE-Arc

Typologie HES-SO et révision du statut du personnel de la HE-Arc

Les années 2018 et 2019 ont été marquées par la nouvelle typologie du personnel.

Le Comité stratégique de la HE-Arc a validé en mars 2019, le nouveau Statut du personnel HE-Arc ainsi que la nouvelle classification des fonctions du personnel d'enseignement et de recherche (PER).

Ce projet visant à intégrer la nouvelle typologie HES-SO dans notre réglementation a été conduit par la Direction générale, avec le concours du Conseil du personnel. La Direction générale a d'ailleurs profité de ces travaux pour apporter des améliorations d'ordre général permettant à la HE-Arc de demeurer un employeur attractif dans le paysage des hautes écoles (introduction d'un congé scientifique, ou extension du congé paternité à 10 jours par exemple).

Au plan pratique, la procédure de bascule dans la nouvelle typologie s'est déroulée dans le courant de l'année 2019 et sera effective au 1^{er} janvier 2020. Les personnes concernées ont été informées personnellement de leur transfert dans les nouvelles fonctions et auront la possibilité d'obtenir auprès de leur direction de domaine des informations plus détaillées concernant leur situation.

Il convient enfin de préciser que la revalorisation de certaines fonctions administratives et techniques, proposée par la Direction générale, n'a finalement pas été acceptée par le Comité stratégique. Celui-ci a mandaté la Direction générale pour réexaminer plus globalement la classification du PA&T et d'en chiffrer les impacts financiers, dans un délai de 2 ans. Enfin, le COSTRA a décidé de ne pas déléguer à la Direction générale la compétence de classer les fonctions. Ainsi, l'autorité politique continue de décider des classes de salaires rattachées à chacune des fonctions.

Direction du domaine Santé de la HE-Arc

Le Directeur du domaine Santé a quitté ses fonctions en mars 2019, la procédure de recrutement a suivi son cours le reste de l'année.

La Commission de recrutement est composée de la Directrice générale, du Secrétaire général, du directeur du domaine gestion de la HE-Arc, du responsable cantonal (JU), de la responsable du domaine Santé HES-SO, de la déléguée du Conseil du personnel (domaine Santé Arc), et du responsable du service de la Santé (NE).

La CIP a manifesté sa compréhension pour le processus de recrutement mis en place, mais a manifesté un certain agacement devant sa lenteur.

Dossiers présentant certaines activités de la HE-Arc

- La responsable de la formation continue au sein de la HE-Arc Santé est venue présenter un **projet sur la santé mentale, entre la HE-Arc Santé et la Bosnie**. Ce mandat avait été confié conjointement par la HE-Arc et la République et canton du Jura (Service de la Coopération). La demande consistait à supporter l'équipe de projet dans l'élaboration de documents (anamnèse et grille d'entretien) en soins infirmiers dans le domaine de la santé mentale, d'établir un calendrier pour la collaboration entre la Suisse et la Bosnie-Herzégovine et d'identifier les expert·es (en Suisse) pouvant participer au projet sur la documentation en soins infirmiers. Le but de la démarche était aussi notamment d'harmoniser les niveaux entre les centres de soins et de travailler l'adhésion à l'harmonisation de la documentation. Des processus harmonisés et des standards qualitatifs (avec indicateurs de qualité et performance) ont été mis en place.
- Le responsable des **Relations internationales et mobilité** de la HE-Arc a exposé sa mission aux membres de la CIP. Dans le Contrat de prestations 2017-2020 entre les cantons BEJUNE et la HE-Arc, le développement des collaborations internationales favorisant la mobilité est inscrit. Le focus est mis notamment sur les relations transfrontalières avec la France voisine. D'autres partenariats importants sont développés avec la Russie, l'Allemagne, le Canada et des pays africains francophones. Les pays du Swiss European Mobility Programm (SEMP, zone Erasmus) sont aussi concernés. La HE-Arc poursuit le renforcement et le développement de ses relations internationales grâce à une organisation modifiée récemment et s'adapte aux tendances de la politique internationale menée par la Confédération. Les statistiques présentant l'évolution de la mobilité ont été discutées.
- Le responsable de la qualité au sein de la HE-Arc a présenté **le bilan intermédiaire sur le contrat de prestations entre la HE-Arc et les cantons BEJUNE**. Le contrat de prestations en la HE-Arc et les cantons partenaires porte sur une période de quatre ans (2017-2020). Le Comité stratégique avait souhaité un point de situation et ce bilan, complet, sous forme de rapport, a été porté à la connaissance des membres de la CIP. À ce stade, les résultats démontrent que plus de 80% des objectifs sont dépassés, atteints ou en voie de l'être. Le bilan permet aussi d'identifier les points d'attention et les perspectives de développement. Les résultats portent sur les missions indiquées dans le contrat de prestations (formation, Ra&D, développement des partenariats locaux, interdisciplinarité, relations nationales et internationales). Les objectifs sont majoritairement atteints.
- Un responsable de la HEG-Arc a présenté un projet intéressant lié à **l'économie résidentielle** mis en œuvre dans différentes communes de Suisse romande et de la région BEJUNE.

Résumé de l'année 2018

La Commission interparlementaire a été convaincue de la qualité des dossiers et des prestations que la Direction générale de la Haute Ecole Arc lui a présentés. Elle a aussi constaté une gouvernance cohérente et en défense des intérêts de la région BEJUNE de la part du Comité stratégique.

A la demande de la Commission interparlementaire, un point d'information systématique est instauré pour évoquer les principaux dossiers HES-SO et évaluer la position de la HE-Arc par rapport à ceux-ci.

Les défis futurs de la HE-Arc sont liés à un contexte d'économies durant lequel ses charges fixes sont naturellement en augmentation (gain d'échelon, indexation salariale, recapitalisation des caisses de pensions, etc.). En effet, alors que les montants alloués par la HES-SO ainsi que ceux provenant des cantons (CLP) sont gelés jusqu'en 2020, à quelques légères adaptations près, la HE-Arc doit absorber dans son budget l'augmentation de ses charges ainsi que les coûts liés à tous les développements éventuels.

2018 voit aussi le démarrage de la mise en place progressive d'une nouvelle typologie pour le personnel d'enseignement et de recherche souhaitée par la HES-SO définie dans le sens d'un rapprochement avec le domaine universitaire. La démarche de la HE-Arc, qui doit intégrer ces modifications tout en gardant les spécificités liées au domaine HES, au travers notamment de l'exigence d'un master et non d'un doctorat pour les Professeurs, aboutira à une mise en œuvre prévue pour le 1^{er} janvier 2020. La délégation souligne l'importance de l'orientation « métier » des HES et tiens à ce qu'elle reste prépondérante dans la nouvelle typologie. L'école gardera également les conditions salariales actuelles de ses employé·es, et profite de ces changements pour moderniser ses statuts.

Résumé de l'année 2019

Les résultats de comptabilité analytique sont présentés à l'autorité parlementaire. Le nouveau modèle financier HES-SO permet désormais une meilleure comparaison entre les institutions membres de la HES-SO (notamment au niveau des financements cantonaux directs, présents dans toutes les hautes écoles).

Grâce à de bons résultats aux comptes 2018, la HE-Arc a pu réalimenter les fonds d'atténuation et d'impulsion en matière de Ra&D à sa disposition en prévision de la construction d'un budget 2020 ainsi que, à la demande du canton du Jura, restituer une part de l'excédent équivalent à 20% des CLP au canton du Jura.

Les membres de la commission soulignent les efforts accomplis et les mesures d'économies adoptées sans impacter l'offre de formation. Cependant l'élaboration du budget 2020 mobilise l'entier du montant du fond d'atténuation et les membres de la commission s'inquiètent des perspectives budgétaires si aucune ressource supplémentaire n'est allouée à la HE-Arc.

La délégation bernoise de la Commission interparlementaire a également insisté sur l'importance d'éviter toute concurrence entre la haute école spécialisée bernoise et la HE-Arc, en particulier au niveau des formations données en français à la BFH ou en allemand à la HE-Arc. A noter que des collaborations pour offrir des formations bilingues entre les deux écoles sont à l'étude.

Enfin, l'année 2019 marque la fin de la présidence tournante neuchâteloise de la commission, qui sera présidée par M. Rémy Meury (JU) avec pour vice-présidents MM. Patrick Herrmann (NE) et Peter Gasser (BE) pour la période 2020-2021.

Pour la Commission interparlementaire de la Haute École Arc :



Patrick Herrmann
Président

Neuchâtel, le 31 janvier 2020

ANNEXE | MEMBRES DE LA COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE HE-Arc

NEUCHÂTEL

Michaël BERLY [POP], dès juin 2018
Françoise CASCIOTTA [POP], jusqu'en juin 2018
Annie CLERC-BIRAMBEAU [PSN]
Jean-Claude GUYOT [PLR]
Patrick HERRMANN [LV], président
Julien SPACIO [PLR]

JURA

Vincent ESCHMANN [PDC]
Jean-Pierre FAIVRE [PDC], dès juin 2019
Ernest GERBER [PLR]
Anaïs GIRARDIN [PDC], jusqu'en juin 2019
Rémy MEURY [CS-POP], vice-président
M. le député Philippe ROTTET
Jean-Daniel TSCHAN [PCSI]

BERNE

Moussia DE WATTEVILLE [LV]
Peter GASSER [PSA], vice-président
Anne-Caroline GRABER [UDC], dès juin 2018
Virginie HEYER [PLR], dès juin 2018
Samuel KRÄHENBÜHL [UDC]
Philippe MESSERLI-WEBER [PEV], jusqu'en juin 2018
Dave VON KAENEL [PLR], jusqu'en juin 2018

Documents de référence :

- ☐ Règlement concernant la Commission interparlementaire de la HE-Arc, approuvé le 29.01.2016 ;
- ☐ Ordres du jour et procès-verbaux des séances en 2018-2019
- ☐ Site internet de la HE-Arc : www.he-arc.ch